

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN- TERRE

### SEANCE DU 19 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 10 février 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie le **vendredi 19 février 2016 à 20 heures,** sous la présidence de Monsieur HUMEAU Jean-François, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14  
 Nombre de présents : 10  
 Nombre de votants : 12

**Présents :** MM. Jean-François HUMEAU, Stéphane COMBEAU, Raymond BEAUHAIRE, Michel LAUNAY, Philippe LAMBERT, Mme Marie-Thérèse LE GLAUNEC, Mme Evelyne MAHE, MM. Michel GOUELLO, Serge BUCHET et Claude MAGNEN.

**Absents et pouvoir :**

M. David MAINCENT, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Stéphane COMBEAU  
 Mme Véronique RIGAUD  
 M. Olivier DUMAS LACOUR, absent excuse, qui a donné pouvoir à M. Jean-François HUMEAU  
 M. Gérard LE BLAY, absent excusé.

**Secrétaire :** A l'unanimité, M. Philippe LAMBERT a été désigné secrétaire de séance.

#### **N° 2016-02-01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015**

Mr le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2015 à l'approbation du Conseil Municipal.

Décision du Conseil Municipal : **le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.**

#### **N° 2016-02-02 – COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T., est élu Président de séance Stéphane COMBEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Il présente aux membres les résultats 2015 des budgets annexes et du budget principal (étudiés en commission des finances le 12/02/2016) soit :

**Budget Commerce (H.T.) :**

**Section de Fonctionnement :**

- Dépenses : 7.772,47 €
- Recettes : 12.288,96 €

Pas de déficit ni d'excédent reporté par conséquent, en 2015 **excédent de fonctionnement de + 4.516,49 €**

**Section d'Investissement :**

- Dépenses : 11.307,70 €
- Recettes : 11.806,19 €

Déficit reporté de 7.043,89 € par conséquent, en 2015 **déficit d'investissement de – 6.545,40 €**

**Budget Assainissement :**

**Section de Fonctionnement :**

- Dépenses : 119.433,86 €
- Recettes : 143.600,50 €

Excédent reporté de 10.518,38 par conséquent, en 2015 **excédent de fonctionnement de + 34.685,02 €**

**Section d'Investissement :**

- Dépenses : 42.398,49 €
- Recettes : 69.022,08 €

Déficit reporté de 15.714,72 € par conséquent, en 2015 **excédent d'investissement de + 10.908,87 €**

**Observations de la commission finances :** demander à l'exploitant l'état du réseau devant les Halles car interventions chaque année sur cette portion de réseau

**Budget Commune :**

**Section de Fonctionnement :**

- Dépenses : 599.414,50 €
- Recettes : 796.339,85 €

Excédent reporté de 183.500,96 par conséquent, en 2015 **excédent de fonctionnement de + 380.426,31 €**

**Section d'Investissement :**

- Dépenses : 377.762,34 €
- Recettes : 482.186,56 €

Déficit reporté de 149.467,88 € par conséquent, en 2015 **déficit d'investissement de – 45.043,66 €**

Restes à réaliser 2015 :

Dépenses	:	605.182 €
Recettes	:	381.157 €
Soit		– 224.025 €

Mr le Président soumet aux membres le vote par chapitre des comptes de gestion et des comptes administratifs 2015 :

**A) Vote des comptes de gestion 2015 :**

- 1°) Compte de gestion Commerce : adopté à l'unanimité
- 2°) Compte de gestion Assainissement : adopté à l'unanimité
- 3°) Compte de gestion Commune : adopté à l'unanimité

Avant de procéder au vote des comptes administratifs 2015, Mr le Maire quitte la salle.

**B) Vote des comptes administratifs 2015 :**

- 1°) Compte administratif Commerce : adopté à l'unanimité
- 2°) Compte administratif Assainissement : adopté à l'unanimité
- 3°) Compte administratif Commune : adopté à l'unanimité

---

**N° 2016-02-03 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

Mr COMBEAU demeure Président de séance et propose d'affecter les résultats 2015 comme suit :

**Budget Commerce :**

Article 001 Déficit d'investissement reporté	:	6.545,40 €
Article 1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé	:	3.617,61 €
Article 002 Excédent de Fonctionnement reporté	:	898,88 €

**Budget Assainissement :**

Article 001 Excédent d'investissement reporté	:	10.908,87 €
Article 002 Excédent de Fonctionnement reporté	:	34.685,02 €

**Budget Commune :**

Article 001 Déficit d'investissement reporté	:	45.043,66 €
Restes à réaliser 2015 :		
Dépenses	:	605.182 €
Recettes	:	381.157 €
Soit – 224.025 €		
Article 1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé	:	224.025,00 €
Article 002 Excédent de Fonctionnement reporté	:	111.357,65 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2015 telle que définie ci-dessus.**

**N° 2016-02-04 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Sur la proposition de Mr le Maire et après examen en commission des finances, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour 2016 soit :**

- <b>Taxe d'habitation</b>	:	<b>16,71 %</b>
- <b>Foncier bâti</b>	:	<b>24,11 %</b>
- <b>Foncier non bâti</b>	:	<b>59,40 %.</b>

Une réflexion sera menée sur une éventuelle hausse des impositions des résidences secondaires, ces dernières étant de plus en plus élevées en nombre. La décision du Conseil Municipal interviendra avant octobre 2016.

**N° 2016-02-05/01 – BUDGET PRIMITIF 2016**

Mr le Maire présente aux membres le projet de budget primitif 2016, étant précisé qu'il a été étudié par la commission des finances le 12/02/2016.

**1-Budget Commerce (HT) :****Section de Fonctionnement :**

Dépenses	:	9.029,79 €
Recettes	:	13.178,88 €
Soit un excédent de + 4.149,09 €		

**Section d'Investissement** : équilibrée en dépenses et en recettes à 11.247,40 €

Opérations principales : loyers et amortissements. Remboursement de la dette achevé en 2015

**2-Budget Assainissement :****Section de Fonctionnement :**

Dépenses	:	161.884,28 €
Recettes	:	167.183,02 €
Soit un excédent de + 5.298,74 €		

**Section d'Investissement** : équilibrée en dépenses et en recettes à 65.181,59 €

Opérations principales :

- Etude assainissement des eaux pluviales et actualisation du zonage d'assainissement collectif prévue à l'article 617 : étude demandée dans le cadre du PLUi (cf point n°2016-01-07)
- Redevance d'assainissement et participation financière de la Communauté de Communes : revue à la baisse en raison de la fermeture du Moulin Neuf en 2016
- Amortissements
- En investissement : prévu la fourniture & la pose d'un débitmètre au Poste de Relevage de Gueuzon (demandé par l'Agence de l'Eau) ainsi qu'un agitateur pour le Poste de Relevage de l'Etang en raison d'un volume important de graisses

Voir pour un passage caméra du réseau devant les Halles (demandé par la commission des finances)

### 3-Budget Commune :

**Section de Fonctionnement** : équilibrée en dépenses et en recettes à 882.963,65 €

**Section d'Investissement** : équilibrée en dépenses et en recettes à 2.717.325,65 €

#### Opérations principales :

##### **Opération 138 Autres immobilisations corporelles et divers :**

- Restes à réaliser relatifs aux travaux de réfection de toiture du bâtiment près de la salle polyvalente, dépenses & recettes
- Aménagement intérieur de la mairie (rez-de-chaussée)  
 Détail des devis pour aménagement de l'agence postale :
  - Menuiserie : atelier ARBORESCENCE – St Nolff pour un montant de 12.676,80 € TTC
  - Electricité : Jean-Luc ROBERT – Pluherlin pour un montant de 2.482,26 € TTC
  - Revêtements de sol : Bruno HEREDIA – St Jean La Poterie pour un montant de 1.239,90 € TTC
  - Plomberie : Michaël MEROUSE – Molac pour un montant de 258 € TTC
 Total travaux : 16.656,96 € TTC

Mr le Maire demande l'autorisation de signer les devis : accord du Conseil Municipal à l'unanimité  
 Démolition et peinture assurées par les services techniques  
 Maitrise d'œuvre : 3.576 € TTC

En outre, projet de réfection du 2<sup>ème</sup> bureau du rez-de-chaussée

- Accessibilité / étude
- Subventions aux particuliers pour travaux sur édifices situés dans la ZPPAUP
- Signalétique – illuminations – outillage - horodateur

##### **Opération 140 Enfouissement réseaux rue St Roch et trottoirs**

- Restes à réaliser relatifs au câblage du réseau téléphonique

##### **Opération 142 Voirie**

- Restes à réaliser relatifs aux travaux de voirie 2015
- Voirie 2016 : travaux prévus dans la propriété du château – Aménagements piétonniers (rue de la Châtaigneraie, rue de la Croix aux Moines...)

##### **Opération 144 Ecole publique**

- Restes à réaliser relatifs à l'enseigne
- Achat d'un photocopieur

##### **Opération 146 Construction d'un hangar**

- Projet de construction dans la zone artisanale, à proximité du local technique et des serres pour stockage

##### **Opération 151 Château**

- Maitrise d'œuvre pour restauration de la chapelle et du château
- Travaux : en accord avec la DRAC, proposition de diviser en 4 tranches à savoir :
  - Tranche ferme : aile ouest (travaux extérieurs & fondations)
  - Tranche conditionnelle 1 : chapelle
  - Tranche conditionnelle 2 : aile sud (travaux extérieurs)
  - Tranche conditionnelle 3 : ailes ouest & sud (travaux intérieurs)

Planning : tranche ferme et Tranche conditionnelle 1 en 2016/2017, tranche conditionnelle 2 en 2018 et tranche conditionnelle 3 en 2019

Accord du Conseil Municipal pour engager ces travaux tels que proposés ci-dessus et demande de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Régional pour travaux et maitrise d'œuvre

**Opération 152 Rue de Graslin**

- Mise en souterrain des réseaux avec remplacement du matériel d'éclairage public
- Réfection de la voirie avec aménagement pour éviter toute inondation
- Recours à un maître d'œuvre

**Opération 155 Eglise**

- Restauration du clocher : suite. Les crédits sont inscrits en reste à réaliser mais il convient de prévoir un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre en raison des options décidées postérieurement au contrat de maîtrise d'œuvre initial
- Programme d'entretien pluriannuel : tranche ferme
- Projet de restauration de la passerelle accédant au clocher : devis et subventions à solliciter auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental

**Opération 182 Réfection de murs**

- Prévision, pas de projet actuellement.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote ainsi qu'il suit, par chapitre, le budget primitif 2016** du budget principal et des budgets annexes :

**Budget Commerce (HT) : voté à l'unanimité**

**Budget Assainissement : voté à l'unanimité**

**Budget Commune : voté à l'unanimité.** Cependant, Mr Claude MAGNEN conditionne son vote (pour le budget) à la participation financière des commerçants aux dépenses induites par le classement en « grand rassemblement de personnes » des illuminations de Noël par la Préfecture. Mr le Maire suggère dans un premier temps d'attendre la réunion de bilan de l'édition 2015 avec les services d'Etat mais précise que ce dossier sera étudié par la commission des finances et ce, relativement rapidement car le dossier « grand rassemblement de personnes » devra être fourni à la Préfecture 4 mois avant la manifestation soit pour juillet 2016.

**N° 2016-02-05/02 – DELEGATIONS AU MAIRE : COMPLEMENT**

Mr le Maire informe les membres que l'article L.2122-22 alinéa 26° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet désormais au Maire de « *demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions* ».

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue à Mr le Maire la compétence suivante : demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions.**

**Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Mr le Maire en rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.**

Par ailleurs, cette délégation s'ajoute à celles fixées par délibération n° 2014-07-02 du 18 juillet 2014.

**N° 2016-02-06 –RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI / SERVICE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Mr le Maire rappelle aux membres que depuis 2014, deux personnes sont employées en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) aux services techniques, pour une durée de travail de 20 heures par semaine. La rémunération équivaut au SMIC et la prise en charge de l'Etat est de 85 %.

Un contrat se termine le 4 mai 2016 et l'autre s'achève le 22 juin 2016.

Pôle Emploi a notifié le 7/01/2016 que « *dans le cadre de la loi Rebsamen, ces deux personnes ont les critères d'éligibilité et peuvent prétendre à la durée maximale de 5 ans de contrat* ». Les renouvellements se font à chaque fois pour une période de 12 mois ».

Vu les besoins du service, sur la proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler pour 3 ans les deux postes d'agent technique en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, à raison du durée hebdomadaire de service de 20 heures et sollicite un taux de prise en charge des salaires par l'Etat de 85 %. Il charge Mr le Maire de procéder aux recrutements.

Les crédits sont prévus au budget.

**N° 2016-02-07 – QUESTEMBERT COMMUNAUTE : ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES ET ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT / ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Extrait de la délibération n° 2016 01 B n°04 de Questembert Communauté :

« ...l'eau et l'assainissement relèvent de la compétence communale et les zonages d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) sont obligatoires de part la loi sur l'eau de 1992. Ces documents, quand ils existent, sont annexés au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Mais sans ces éléments, le PLUi ne sera pas opérationnel et ne pourra pas répondre aux attentes des habitants ni aux exigences du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Vilaine.

...

Le zonage d'assainissement comprend pour la partie pluviale entre autre la reconnaissance du réseau, les levés topographiques, la modélisation et les propositions à apporter sur l'existant et sur les aménagements futurs.

La mise à jour de l'assainissement des eaux usées pourrait être faite dans le même temps, les données étant plus complètes que pour le pluvial...

Ces démarches s'accompagnent d'enquêtes publiques à coordonner avec celle du PLUi.

...

Il est proposé d'organiser une réunion commune avec l'Agence de l'Eau afin de connaître les conditions pour l'obtention des aides de l'Agence de l'Eau.

Le marché à groupements de commandes portera sur le zonage assainissement Eaux Pluviales pour toutes les communes n'en disposant pas et l'actualisation du zonage Eaux Usées pour les communes le souhaitant.

... »

La Commune de Rochefort-en-Terre serait concernée par le zonage d'assainissement Eaux Pluviales. Quant à l'actualisation du zonage Eaux Usées, le zonage d'assainissement collectif a été réalisé en 2012 et a priori deux modifications sont intervenues depuis.

Par conséquent, Mr le Maire soumet aux membres le projet d'adhésion au groupement de commandes pour ces études ainsi que le projet de convention qui y est liée :

**Exposé des motifs :**

Suite au Comité de pilotage du PLUi réuni le 26/01/2016 sur les thématiques de l'environnement et de l'eau-assainissement,

Suite à la délibération du Bureau communautaire du 27 janvier 2016 (n°2016 02 B n°04) validant la création et l'adhésion à un groupement de commandes en matière d'urbanisme (études sur l'eau-assainissement) entre les communes membres et Questembert Communauté,

Il est proposé un groupement de commandes (marché d'études groupées) :

**ETUDES DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET ACTUALISATION DES ZONAGES DES EAUX USEES.**

La durée de la convention de groupement concernant ce marché d'études de zonages d'assainissement sera de 1 an.

Le coordonnateur reste la Communauté de Communes (Questembert Communauté).

Les membres fondateurs du groupement de commandes devront être nommés en préambule de la convention. Ils acceptent l'adhésion au groupement après délibération de la commune concernée.



Les missions du coordonnateur, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics, seront pour l'ensemble des opérations :

- \* le lancement, le suivi de la consultation et l'analyse des offres (associé avec les membres du groupement et commission ad hoc le cas échéant) ;
- \* la signature des marchés, de notification au nom de tous les membres de la convention ;
- \* **par ailleurs, l'exécution des marchés reste du ressort de chaque commune** (clauses techniques et financières des marchés : gestion des ordres de services, des acomptes et/ou factures, des avenants,...)

- **La Commission d'Appel d'Offres-Commission MAPA ad hoc de groupement** sera celle de la Communauté de Communes, coordonnateur du groupement (*membres désignés par délibération en date du 17 avril 2014, cf convention*). Des membres pourraient se joindre à cette commission pour leur compétence particulière (exemple adjoint élu aux affaires d'urbanisme au sein des communes, technicien CC et communes, etc).

En conséquence, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide :**

- **d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes** annexée à la présente délibération, pour une durée de 1 an à compter du 15 février 2016, **pour la passation d'un marché d'études de zonage d'assainissement des eaux pluviales et actualisation du zonage des eaux usées.**

- **d'autoriser l'adhésion de la Commune de Rochefort-en-Terre au groupement de commandes** ayant pour objet la passation du marché pour des prestations de services (études) citées ci-dessus, pour une durée d'un an à compter du 15 février 2016 ;

- **d'autoriser Mr le Maire à signer la convention de groupement.**

## **N° 2016-02-08 – CONVENTIONS DIVERSES**

Mr le Maire soumet aux membres les projets de conventions suivants et sollicite l'autorisation de les signer :

- a) **Convention Commune / Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan**  
Objet : conditions et règles d'usage de l'extranet carrières mis en place par le CDG56. L'extranet Carrières permet à la collectivité employeur de bénéficier d'un accès personnalisé et sécurisé aux données carrières de ses agents  
Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

b) **Conventions relatives au château**

- **Musée** : convention d'occupation précaire conclue le 6 avril 2015 pour neuf mois avec mise à disposition gracieuse des lieux  
 Cosignataire : Patrice HUBERT, gérant de Naïa Muséem
- **Galerie de photographies** : convention d'occupation précaire conclue le 30 juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2015 avec mise à disposition gracieuse de l'ex-conciergerie  
 Cosignataire : Franck AULNETTE
- **Ex-atelier du peintre** : absence de convention

S'agissant du musée, la question est posée sur la gratuité ou non de la mise à disposition des lieux. Mr le Maire informe les membres qu'une réunion s'est tenue le 25/02/2016 avec les différents intervenants que ce soit, les gérants du musée, de la galerie de photos, des locataires du pavillon ou de l'ex-conciergerie. Concernant le musée, on dénombre 7.000 entrées depuis son ouverture en avril 2016 dont 5.500 payantes. En tant que musée, ce n'est pas un lieu de vente. 42 artistes y ont ainsi exposé leurs œuvres et cette diversité est due au professionnalisme du gérant. Lorsque le musée était exploité par le Conseil Départemental, ce dernier accusait un déficit de 90.000 €. Aujourd'hui, ce musée participe à la notoriété de Rochefort-en-Terre et les retombées indirectes sont réelles (sur le droit de stationnement par exemple).

Quant à la galerie de photographies, le gérant n'applique pas de droit d'entrée.

Du tour de table, il ressort que la majorité des membres est favorable à la continuité des activités mais certaines limites sont néanmoins posées (canaliser l'aménagement du jardin, bilan de la fréquentation du musée et le communiquer aux membres du Conseil Municipal, adapter ensuite les conditions d'occupation). Par conséquent, **le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer les conventions de mise à disposition du musée et de la galerie de photographies.**

Observation d'un membre sur la nécessité d'anticiper l'entretien des murs de soutènement / d'enceinte de la propriété.

## **N° 2016-02-09 – QUESTIONS DIVERSES**

### **1°- Location de la salle d'exposition 3 place des Halles**

**Résumé** : les locataires précédents (association Roc'h An Art Goat représentée par les Epoux SAULNIER) avaient demandé à renouveler la location de la salle d'exposition sise 3 place des Halles pour la saison 2016 (d'avril à septembre inclus). Or, cette demande n'avait pu être satisfaite en raison des travaux prévus par la Communauté de Communes (aménagement des locaux en office de tourisme). L'association Roc'h An Art Goat avait alors trouvé un autre local. Le 3 février, la Communauté de Communes informe que les travaux ne débuteront pas avant octobre 2016, par conséquent Mr le Maire les informe de la nouvelle disponibilité de la salle d'expo. Mr et Mme SAULNIER souhaitent la louer mais au prix de 3.000 € pour les 6 mois au lieu de 3.180 € (530 € par mois : tarif fixé par délibération n°2015-11-02).

**Décision du Conseil Municipal** : **accord pour louer la salle d'exposition sise 3 place des Halles au prix de 500 € par mois, d'avril à septembre 2016.**

### **2°) VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL : SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES MORBIHANNAIS POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA CRISE MAJEURE DANS LA FILIERE AGRICOLE**

Dans le cadre des actions menées par les syndicats agricoles du Morbihan, et d'une manière générale par les agriculteurs de France, pour répondre à la crise majeure que vit l'agriculture française, il est proposé aux élus locaux, par les instances agricoles morbihannaises, de formuler un vœu pour soutenir notre agriculture. Ce vœu sera transmis au 1<sup>er</sup> ministre ainsi qu'au ministre de l'Agriculture et au Président de la Région Bretagne ainsi qu'aux parlementaires morbihannais.

#### **VŒU POUR L'AGRICULTURE**

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marquées par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre espace.

Au-delà de la dimension identitaire, les exploitations agricoles qui occupent nos territoires ainsi que les emplois directs et indirects qui en découlent, font de l'agriculture une activité économique essentielle pour notre région. Notre agriculture doit donc être préservée, particulièrement dans des régions comme la nôtre où le nombre d'exploitations est encore important. Il est nécessaire de trouver des réponses rapides, pérennes et efficaces à cette crise pour ne pas voir disparaître de nombreuses fermes. Ces réponses doivent être structurelles afin de garantir un avenir à nos territoires, mais aussi et pour gérer l'urgence, conjoncturelles pour apporter de la trésorerie aux exploitations qui subissent de plein fouet cette crise agricole.

Face à cette crise particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, les élus de notre collectivité souhaitent rappeler leur attachement sincère à cette profession, témoigner de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux difficultés que traversent les producteurs.

Les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la vente bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de revenu ! Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en totale déconnexion avec nos voisins européens.



Sur ce point des distorsions, nous souhaitons que l'Etat français intervienne fortement auprès de la commission européenne. De même, il doit être intraitable sur la question de la traçabilité de la production, mention d'origine, et ce pour garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs, avec l'obtention d'un étiquetage obligatoire des produits alimentaires frais et transformés.

L'Etat doit aussi limiter le poids de la surenchère réglementaire et ne pas systématiquement sur-transposer les textes européens et ce afin de limiter les charges « non productives » qui pénalisent les exploitants français et bretons.

La reconquête des marchés intérieurs est nécessaire et l'Etat doit tout faire pour la faciliter. Une piste pourrait être étudiée pour faciliter l'accès aux produits alimentaires locaux et français pour les collectivités, en sortant les produits alimentaires du code des marchés publics. L'Etat doit aussi encadrer les négociations commerciales afin qu'elles ne se fassent pas au détriment du maillon de la production.

Mais les producteurs doivent aussi accepter collectivement de réfléchir à une nouvelle organisation des filières afin de peser plus efficacement sur les marchés intérieurs, mais aussi à l'exportation.

Pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer de faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous ; Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître car c'est bien cet enjeu là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et nourrit les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : production en circuits courts et production de masse en filière longue. Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à son niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ARTICLE 1 :** **SOUTIENT** les actions du monde agricole pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices morbihannais.

---

La séance est levée à 22 heures 50.

Neuf délibérations prises en séance du 19 février 2016 comprises entre les numéros 2016-02-01 et 2016-02-09 inclus.